



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP
Amt für Berufsbildung BBA

Ecole professionnelle santé – social
Berufsgrundschule Soziales – Gesundheit
Rte de Grangeneuve 4, 1725 Posieux

T +41 26 305 56 27, F +41 26 305 56 04
www.essg.ch

Demande d'admission

Rentrée scolaire

| | | | |
|---|---|--|--|
| 2 | 0 | | |
|---|---|--|--|

Formation ASSC école-stage

Données personnelles

Nom _____ Prénom _____
 Date de naissance _____ Sexe _____
 Adresse _____
 NPA _____ Localité _____
 Tél. privé _____ Tél. portable _____
 Adresse e-mail _____ Etat-civil _____
 Localité d'origine _____ Canton/pays d'origine _____
 Permis de séjour _____ Validité _____
 Langue maternelle _____ Assurance maladie _____

Avez-vous présenté une demande d'admission dans une autre Ecole ? Oui Non
 Si oui, laquelle :

Représentant légal

Titre Père Mère Tuteur
 Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 NPA _____ Localité _____
 Tél. privé _____ Tél. portable _____
 Tél. professionnel _____ Profession _____
 E-mail _____

Scolarité

| Nom de l'école (primaire, CO, autres) | Section/niveau | Nombre d'années |
|--|----------------|-----------------|
| | | |
| | | |
| | | |

Expériences professionnelles

| Institution/organisation/entreprise | Lieu | Durée |
|-------------------------------------|------|-------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Critères d'admission

| Admission sans examen* (avec maturité professionnelle intégrée) | |
|---|---|
| <i>Cycle d'orientation (CO) terminé</i> | <i>Degré secondaire II (1 an minimum)</i> |
| Moyenne dans les branches éliminatoires : <ul style="list-style-type: none"> • Section prégymnasiale : 4 • Section générale : une moyenne des deux derniers semestres de 5 et plus dans les 4 branches suivantes : mathématiques, français, allemand et anglais (max 1 note inférieure à 4.5) | <ul style="list-style-type: none"> • École de commerce • Gymnase • Autre CFC • Attention : les élèves de l'ECG sont soumis aux mêmes conditions que les élèves du CO. (Les cas particuliers sont traités sur dossier) |

*Si le nombre de candidat-e-s pouvant être admis sans examen est supérieur aux effectifs prévus par l'École, l'admission se fera sur dossier en tenant compte de l'expérience, p.ex. :

- Stage-s dans les soins d'un total d'au moins 10 jours ouvrables (2 semaines)
- Fréquentation d'une autre école que celle obligatoire (ECG,)
- Stage linguistique
- autre formation

Signatures

Lieu et date :

Signature du candidat :

Signature du représentant légal :



Vérifiez, à l'aide de la CHECK LIST ci-dessus, que tous les documents soient joints à votre dossier.
Les dossiers complets doivent être envoyés avant le 6 avril précédent la rentrée scolaire

A joindre absolument au dossier

- Inscription à la maturité intégrée**, disponible sur le site de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI). L'ESSG la fera parvenir par la suite à l'EPAI en cas d'acceptation de la candidature.
- Lettre de motivation manuscrite (1 page A4)
- Curriculum vitae
- Copie des attestations de stages ou **guide de stages** en précisant les tâches effectuées (le total des jours de stages équivaut au minimum à 10 jours ouvrables)
- Copie des bulletins de notes scolaires du cycle d'orientation (2 dernières années) et éventuellement certificat de fin de scolarité
- Copie des attestations, bulletins ou certificats de formation professionnelle (hors cycle d'orientation)
- Certificat médical (**voir point 4 des informations à la page suivante**)
- Copie du carnet de vaccination (**voir point 5 des informations à la page suivante**)
- Copie de la carte d'identité ou du permis de séjour
- 1 photo passeport
- Candidat d'un autre canton :** attestation de prise en charge des frais par son canton (à obtenir auprès du Service de la Formation Professionnelle de son canton de domicile). Cette demande s'effectue par le **formulaire** « Demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile ». La candidature est valide seulement en cas d'autorisation du canton de domicile.

Informations complémentaires

1. Organisation de la formation

L'organisation de la formation est construite sur le principe de l'alternance cours et stages, les deux étant obligatoires.

2. Logement / Repas

Il est possible de prendre le repas de midi au restaurant de l'Institut Agricole de Grangeneuve (IAG). Un internat est à disposition à l'IAG (pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de l'IAG au 026/305.55.00).

3. Assurances

Maladie

Les personnes en formation ont l'obligation de s'assurer contre les risques de maladie.

Accidents

Les personnes en formation sont assuré-e-s par l'École contre tous les risques d'accidents professionnels et non professionnels de même que contre les risques de maladie professionnelle, en vertu de la LAA. Les frais d'accidents non professionnels sont à la charge des personnes en formation.

4. Examen médical

Le candidat effectue, à ses frais, un contrôle médical chez le médecin de son choix attestant une bonne santé pour l'exercice de sa profession. C'est suite à l'avis positif de ce médecin que l'admission définitive est prononcée.

5. Vaccinations

A l'entrée, les vaccins suivants sont recommandés :

- ✓ Le Di-Te (rappel tous les 10 ans)
- ✓ L'Hépatite B
- ✓ Le Mantoux

Joindre une photocopie du carnet de vaccinations ou alors une décharge signée par le candidat, si majeur, ou par le représentant légal si mineur.

6. Frais annuels de formation

Facturés par l'école, à la charge de la l'apprenti

- | | |
|--|-------------------|
| ✓ Frais administratifs, culture et loisirs | CHF 120.- |
| ✓ Assurance accidents non professionnels | CHF 200.- à 415.- |
| ✓ Manuels de cours (pour 3 ans) | CHF 548.- |

Non-facturés, à la charge de l'apprenti

- ✓ Les frais liés aux stages (déplacements, repas, ...)
- ✓ Le matériel scolaire
- ✓ Ses propres frais de déplacement et repas liés aux périodes scolaires

7. Salaire

Une rémunération sera versée mensuellement à la personne en formation dès la 2ème année de formation. Ce salaire est de 350.- en 2ème année (versé de septembre à août) et 1320.- en 3ème année (versé de septembre à juin) avant déduction des charges sociales.

8. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'École professionnelle Santé – Social.